

2019

RAPPORT DE CAMPAGNE



ACHATS TESTS

D'ALCOOL ET DE TABAC



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis

ADDICTIONS – CIPRET
SUCHT – CIPRET

ACHATS TESTS



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

2019

Les achats tests consistent à sensibiliser et à vérifier que les commerçants respectent la législation en vigueur concernant la vente d'alcool et de tabac aux mineurs.

4 TYPES D'ÉTABLISSEMENTS



Shops & kiosques



Magasins

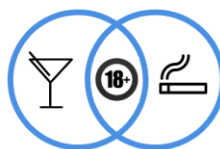


Restaurants



Bars

2 PRODUITS TESTÉS



4 RÉGIONS TESTÉES



- Haut-Lac
- Coteaux du soleil
- Val d'Hérens
- Brigue

2 PHASES

SENSIBILISATION



Conférence de presse

515



envoyés aux commerces



Passage des polices municipales dans chacun des commerces

ANNONCE AUX AUTORITÉS COMMUNALES DU RÉSULTAT DE CHAQUE TEST

TESTS SUR LE TERRAIN

40 tests alcool

40 tests tabac

70% non vente

30% vente



75% non vente

25% vente



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis
ADDICTIONS - CIPRET
SUCHT - CIPRET

Table des matières

1. Contexte	1
1.1. Chiffres clés.....	1
1.1.1. Jeunes et consommation d'alcool	1
1.1.2. Jeunes et consommation de tabac.....	1
1.2. Bases légales	2
1.2.1. Vente d'alcool	2
1.2.2. Vente de tabac.....	2
1.3. Contexte de la prévention des addictions en Valais	3
1.4. Contexte des achats tests en Valais	3
1.4.1. Achats tests d'alcool	3
1.4.1. Achats tests de tabac	3
1.5. Projet pilote 2018	4
2. Présentation de la campagne 2019	5
2.1. Objectifs de la campagne.....	5
2.2. Partenaires du groupe de pilotage cantonal	5
2.3. Déroulement de la campagne 2019.....	6
2.3.1. Sensibilisation des commerces concernés	6
2.3.2. Achats tests sur le terrain	7
2.4. Nature et choix des établissements testés	7
2.5. Jeunes acheteurs.....	7
3. Résultats globaux	8
3.1. Résultats pour l'alcool	8
3.2. Résultats pour le tabac	8
3.3. Statistiques de la demande de la carte d'identité pour l'alcool	8
3.4. Statistiques concernant la demande d'âge pour le tabac	9
4. Conclusions et perspectives	10
5. Remerciements	10
Annexes	11
A. Matériel remis aux établissements	11

1. Contexte

1.1. Chiffres clés

1.1.1. Jeunes et consommation d'alcool

Entre 2002 et 2014, la part d'écoliers déclarant avoir été ivres une fois ou plus au cours de leur vie a diminué, en Valais et en Suisse, chez les filles et chez les garçons.¹

En 2014, en Valais, 15% des filles (2002 : 28%) et 18% des garçons (2002 : 30%) de 11 à 15 ans rapportaient avoir déjà été ivres au moins une fois.²

Toujours en 2014, 16% des filles et 33% des garçons de 11 ans rapportaient avoir consommé de l'alcool au moins une fois au cours de leur vie. À l'âge de 15 ans, ces parts sont de 74% chez les filles et 71% chez les garçons.³

1.1.2. Jeunes et consommation de tabac

En Suisse, le tabac provoque chaque année 9'500 décès prématurés. Autrement dit, 26 décès par jour. Les quelque 2 millions de fumeurs font du tabagisme l'un des principaux problèmes de santé publique en Suisse. Fumer à l'adolescence peut avoir de graves conséquences sur la santé. Le tabagisme retarde la croissance et affecte les fonctions pulmonaires, tout en augmentant le risque d'asthme. Les jeunes fumeurs sont généralement en moins bonne condition physique.

D'après une étude de 2016, une part élevée de jeunes ont l'occasion de se procurer eux-mêmes du tabac dans les points de vente : 71,4% des 15-17 ans.⁴

La consommation de tabac chez les adolescents augmente sensiblement avec l'âge, surtout entre 15 et 20 ans. Leur nombre est inférieur à 6% avant 14 ans et de 11,5% à 15 ans parmi les jeunes déclarant fumer au moins une fois par semaine.⁵ Entre 2002 et 2014, la proportion des écoliers de 11-15 ans qui fume au moins une fois par semaine a fortement diminué en Valais, passant de 12% à 5% chez les garçons et de 18% à 3% chez les filles. Les chiffres pour le Valais et la Suisse sont comparables mais les jeunes Valaisans de 15 ans ont tendance à être un peu plus nombreux à fumer que les jeunes Suisses du même âge.⁶ Dans la tranche d'âge 15-17 ans, le taux de fumeurs quotidiens et occasionnels s'élève à 15,8% et passe ensuite à 29% dans la tranche d'âge 17-19 ans.⁷

Or, on sait qu'arriver à l'âge de 20 ans sans avoir commencé à fumer limite les risques de devenir fumeur par la suite. Par ailleurs, les mesures structurelles, comme la limitation de l'âge et son contrôle, sont des mesures efficaces de prévention. Voilà pourquoi le CIPRET-Valais a effectué des achats tests de tabac de 2014 à 2017.

¹ La santé des écoliers dans le canton du Valais "Health Behaviour in School-aged Children", Résultats de l'enquête 2002-2014, par l'Observatoire Valaisan de la Santé

² idem

³ idem

⁴ Kuendig H., Notari L., Gmel G. (2017). Le tabagisme chez les 15 à 25 ans en 2016 - Analyse des données 2016 du Monitoring suisse des addictions, Addiction Suisse, Lausanne, Suisse

⁵ Enquête HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) 2014

⁶ Observatoire valaisan de la santé, septembre 2016

⁷ Kuendig H., Notari L., Gmel G. (2017). Le tabagisme chez les 15 à 25 ans en 2016 - Analyse des données 2016 du Monitoring suisse des addictions, Addiction Suisse, Lausanne, Suisse

1.2. Bases légales

1.2.1. Vente d'alcool

La loi interdit la vente de vin, de bière ou de cidre aux jeunes de moins de 16 ans et la vente de spiritueux aux moins de 18 ans. Toutefois, des données d'enquête sur la santé des écoliers de 2014 montrent que, parmi les mineurs de 15 ans ayant consommé de l'alcool durant les 30 derniers jours, plus d'un quart (27,8%) s'est déjà procuré une fois au moins de l'alcool dans un commerce ou un restaurant.⁸ Les prescriptions légales en la matière ne sont donc pas toujours respectées, alors même que l'on sait aujourd'hui qu'il s'agit d'une population particulièrement vulnérable face à l'alcool.

Dans l'optique d'améliorer cette situation, Addiction Valais, la police cantonale et les polices municipales ont effectué de 2008 à 2017 des campagnes de sensibilisation au moyen d'achats tests dans différents commerces de détail et restaurants du Valais.

1.2.2. Vente de tabac

Dans le canton du Valais, la Loi sur la police du commerce, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, règlemente la vente de produits du tabac.⁹ Elle stipule dans son article 4 que « la vente et la remise de produits du tabac, de produits nicotinés, de cigarettes électroniques et du cannabis légal sont interdites aux jeunes de moins de 18 ans. ».

Aucune loi fédérale réglementant l'âge minimal de remise du tabac n'existe actuellement (la consultation pour une loi concernant le tabac est en consultation au Parlement fédéral). Ainsi, dans certains cantons la remise de produits du tabac est interdite aux moins de 18 ans, dans d'autres la limite est à 16 ans et certains cantons n'ont pas de législation en la matière.

Dans la nouvelle loi sur les produits du tabac, le Conseil fédéral souhaite d'ailleurs renforcer la pratique des achats tests en créant une base légale pour les effectuer.

D'après le rapport national sur la vente d'alcool aux mineurs de 2016 de la Haute-Ecole de Travail social de Fribourg, on sait en effet que « les achats tests jouent un rôle préventif direct en réduisant l'accès à l'alcool pour les mineurs, allant du rappel des dispositions de la protection de la jeunesse aux points de vente (action sur les pratiques et stratégies de vente) à la contribution à l'acceptation des mesures de contrôle de l'âge (soutien au personnel de vente) en passant par la sensibilisation de l'ensemble des acteurs – mineurs, parents, vendeurs, public – à la problématique de la vente illégale d'alcool. »¹⁰. Même sans administrer de sanctions, ces achats tests modifient les comportements et ont donc un effet préventif.

⁸ Enquête HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) portant sur 9'894 élèves suisses

⁹ <https://www.promotionsantevalais.ch/data/documents/CIPRET/Loipolicecommerce2019.pdf>

¹⁰ Rapport national sur la vente d'alcool aux mineurs, de la Haute-Ecole de Travail social de Fribourg

1.3. Contexte de la prévention des addictions en Valais

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la prévention primaire d'Addiction Valais a été transférée à Promotion santé Valais. Ce transfert a été officialisé via une convention tripartite entre le Service de la santé publique du canton du Valais, Addiction Valais et Promotion santé Valais.

Les programmes concernés sont :

- Label Fiesta → milieu festif
- Be My Angel → milieu festif
- cool and clean → milieu sportif
- Je Gère puis Escape Addict depuis la rentrée scolaire 2018-2019 → milieu scolaire
- Campagne cantonale de lutte contre le jeu excessif
- Achats tests d'alcool → protection de la jeunesse

Ce transfert a notamment eu comme effet la création du secteur Addictions-CIPRET aux sein de Promotion santé Valais. Ce nouveau secteur a comme objectif de favoriser les synergies entre les différents acteurs de la prévention puisqu'il regroupe le secteur prévention d'Addiction Valais et le CIPRET-Valais sous la nouvelle dénomination Addictions-CIPRET.

1.4. Contexte des achats tests en Valais

1.4.1. Achats tests d'alcool

Addiction Valais et ses partenaires ont entamé des campagnes de sensibilisation à la vente d'alcool aux mineurs il y a 11 ans dans le Haut-Valais. Afin d'asseoir cette pratique et de l'élargir à l'ensemble du canton, un groupe de pilotage a été constitué. Ceci a mené à une première action dans plusieurs communes du Valais romand de 2009 à 2010. En parallèle, des actions ont également eu lieu dans de nombreuses communes du Haut-Valais de 2008 à 2011. Des tests se sont ensuite déroulés à Sion en 2011 et un monitoring a été effectué la même année dans six villes valaisannes.

Au terme de cette phase de mise en route, une première campagne cantonale de sensibilisation comprenant plus de 300 tests a été effectuée en 2012 dans huit villes du canton.

En 2014, le groupe de pilotage cantonal a décidé d'élaborer une planification afin de s'assurer que toutes les régions du Valais soient testées à deux reprises d'ici fin 2017, ce qui a été fait.

Au total, entre 2008 et 2017, près de 2'000 tests d'alcool ont été réalisés en Valais.

1.4.1. Achats tests de tabac

Depuis 2014, le CIPRET-Valais mène des achats tests concernant le respect de l'interdiction de vente de produits du tabac aux mineurs de moins de 16 ans. Le premier monitoring a été effectué par Addiction Valais, selon un protocole adapté de celui développé pour les achats tests d'alcool. Les résultats de ce monitoring ont incité le CIPRET-Valais à poursuivre et, dès 2015, d'autres tests ont été effectués dans les différentes régions du Valais.

Au total, un peu plus de 300 tests ont été effectués concernant le tabac entre 2014 et 2018.

1.5. Projet pilote 2018

Etant donné le transfert de la prévention primaire d'Addiction Valais à Promotion santé Valais, la fin de la campagne cantonale 2012-2017 des achats tests d'alcool d'Addiction Valais et les tests menés par le CIPRET-Valais concernant le tabac, le groupe de pilotage cantonal des achats tests d'alcool a décidé en séance de janvier 2018 d'unifier les achats tests d'alcool et de tabac et de créer une campagne pilote pour 2018.

Dans le cadre de ce projet pilote 2018, 100 établissements ont été testés après une large campagne de sensibilisation. 50 tests ont été effectués au niveau de la vente d'alcool et 50 autres par rapport à la vente de tabac.

Les résultats de l'évaluation du projet pilote 2018 étant très positifs, le groupe de pilotage des achats tests a décidé en séance de janvier 2019 d'accepter la proposition de nouvelle planification cantonale d'achats tests. De ce fait, entre 2018 et 2022, toutes les régions du canton seront sensibilisées et testées et la responsabilité du projet est attribué uniquement à Promotion santé Valais.

2. Présentation de la campagne 2019

2.1. Objectifs de la campagne

Dans le cadre de la nouvelle planification cantonale 2018-2022, les régions du Haut-Lac, des Coteaux du Soleil, du Val d'Hérens et de Brigue ont été durant l'année 2019 sensibilisées à la thématique de la protection de la jeunesse par rapport à la vente d'alcool et de tabac et 80 établissements ont été testés.

L'objectif principal de cette campagne est de sensibiliser les commerçants à la question de la protection de la jeunesse et de connaître la situation actuelle en matière de vente d'alcool et de tabac aux mineurs.

Le but n'est pas de piéger les commerçants, chacun étant d'ailleurs informé de la possibilité qu'il soit testé, mais de conforter les commerces qui respectent la loi dans leurs bonnes pratiques et de sensibiliser les commerces contrevenants pour qu'ils adoptent les comportements adéquats.

2.2. Partenaires du groupe de pilotage cantonal

Les achats tests d'alcool et de tabac dans le canton du Valais sont le fruit d'une collaboration entre les différents partenaires concernés par la question de la vente de ces produits aux mineurs. Ces acteurs sont réunis sous la forme d'un groupe de pilotage cantonal qui définit les lignes directrices des différentes campagnes annuelles.

Ces partenaires sont :

- Promotion santé Valais via son secteur Addictions-CIPRET
- L'Office Fédéral des Douanes
- GastroValais
- La Police cantonale valaisanne
- Les Polices municipales valaisannes
- La Fédération des Communes Valaisannes
- Le Service cantonal de la consommation et affaires vétérinaires via le Laboratoire cantonal
- Le Tribunal des mineurs
- L'Association des parents d'élèves FRAPEV

2.3. Déroulement de la campagne 2019

Tout comme en 2018, la campagne d'achats tests a regroupé l'alcool et le tabac en une seule et même campagne.

Celle-ci s'est déroulée en deux phases :

1. Sensibilisation des commerces concernés
2. Achats tests sur le terrain

2019	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Groupe de pilotage												
Conférence de presse												
Envoi des lettres												
Visites de la Police												
Achats tests												
Annonce aux autorités												
Résultats aux partenaires												
		Sensibilisation				Tests sur le terrain						

Échéancier de la campagne d'achats tests 2019

4 régions du canton représentant 13 localités ont été ciblées pour être testées :

- Le Haut-Lac (Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph)
- Les Coteaux du soleil (Conthey, Vétroz, Ardon et Chamoson)
- Le Val d'Hérens (Vex, Hérémece, Evolène et St-Martin)
- Brigue

2.3.1. Sensibilisation des commerces concernés

La phase de sensibilisation a été effectuée de février à mai 2019. Suite à la conférence de presse ayant annoncé les régions ciblées, une lettre d'information signée par Promotion santé Valais a été envoyée aux présidents des 13 communes concernées ainsi qu'à tous leurs commerces. Un autocollant rappelant la nouvelle loi sur la vente de tabac leur a été transmis par le biais de cette lettre (annexe A).

Puis, les polices municipales sont passées dans tous les commerces pour les sensibiliser à la question de la vente d'alcool et de tabac aux mineurs et les informer sur la campagne d'achats tests. Elles ont distribué différents panneaux et affichettes aux commerces au besoin (annexe A).

L'objectif n'étant pas de piéger les commerçants mais bien de les sensibiliser, cette phase est essentielle au bon déroulement de la campagne.

2.3.2. Achats tests sur le terrain

Les achats tests ont ensuite été effectués de juin à octobre 2019 sous la responsabilité d'un collaborateur de Promotion santé Valais. Chaque établissement a été testé à une reprise.

Concrètement :

- 40 établissements ont été testés par rapport à la vente d'alcool.
- 40 établissements ont été testés par rapport à la vente de tabac.
- Suite à chacun de ces tests, un courrier indiquant le résultat du test a été envoyé aux établissements testés
- Les résultats de ces tests ont également été envoyés aux communes et polices municipales concernées.

2.4. Nature et choix des établissements testés

Dans chacune des quatre régions testées, 10 établissements ont été testés par rapport à la vente d'alcool, idem pour le tabac.

Quatre types d'établissements ont été choisis comme cible : les shops de stations-services et kiosques, les magasins, les restaurants et les bars.

Dans la mesure du possible, cinq établissements par catégorie ont été testés. Au final, 18 shops et kiosques, 21 magasins, 28 restaurants et 13 bars ont été testés.

Tous les établissements testés ont été ciblés par les différentes polices. Cette option stratégique a voulu tenir compte des réalités observées sur le terrain par les partenaires.

2.5. Jeunes acheteurs

Afin de faciliter la recherche, le recrutement et la formation des jeunes acheteurs, la collaboration avec l'Institut Don Bosco à Sion a été renouvelée. Ce partenariat a permis la sensibilisation de ces jeunes « leaders d'opinion » à la protection de la jeunesse.

Ainsi, 4 jeunes valaisans de 15 à 17 ans ont été actifs dans cette campagne.

Chacun a reçu une formation au préalable et ces tests ont évidemment été possibles grâce au consentement de leurs parents et la collaboration de l'équipe éducative.

Ces jeunes ont en outre reçu un défraiement sous la forme de bon à chaque fois qu'ils ont accompagné un intervenant sur le terrain.

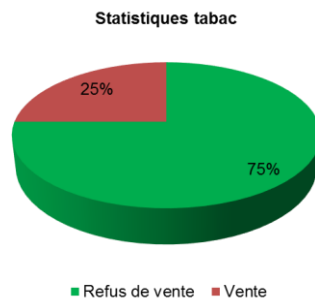
Par soucis de praticité, aucun jeune n'avait 18 ans ni était né en 2001. De cette manière, des achats tests d'alcool fort et de tabac pouvaient être fait le même soir. La loi par rapport à la vente de tabac étant passée de 16 ans à 18 ans au 1^{er} janvier 2019 en Valais, chaque jeune a pu participer à cette campagne de tests en essayant d'acheter de la Vodka et du tabac, deux produits devant être vendus uniquement à des adultes.

3. Résultats globaux

3.1. Résultats pour l'alcool

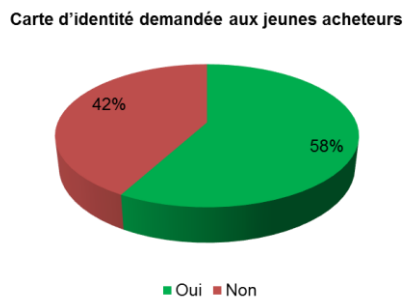


3.2. Résultats pour le tabac



3.3. Statistiques de la demande de la carte d'identité pour l'alcool

Sur les 40 tests menés par rapport à l'alcool, les jeunes ont dû montrer leur carte d'identité sur demande du vendeur ou du serveur dans 58% des cas.



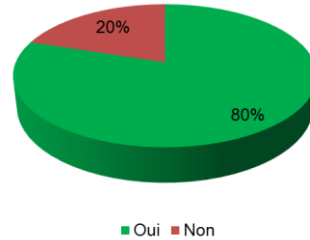
Sachant que cette pratique est la seule qui permet de connaître de manière sûre l'âge d'un client, elle n'est pas encore assez systématiquement utilisée.

De plus, dans 83% des cas où la carte d'identité a été demandée aux jeunes acheteurs, la vente a été refusée. Les 17% ayant malgré tout vendu de l'alcool évoquent majoritairement un mauvais calcul de l'âge sous le stress. Ce pourcentage est encore trop grand et démontre du besoin de continuer à distribuer des cartes permettant au personnel de vente de calculer rapidement et efficacement l'âge des jeunes clients.

3.4. Statistiques concernant la demande d'âge pour le tabac

Sur les 40 tests menés par rapport au tabac, les jeunes ont dû montrer leur carte d'identité sur demande du vendeur ou de la vendeuse dans 80% des cas, que ce soit à la caisse, au bar par le serveur ou pour les automates.

Carte d'identité demandée aux jeunes acheteurs



Dans les autres cas, l'âge a été demandé uniquement oralement, ce qui ne représente pas une pratique suffisamment efficace pour protéger la jeunesse. Lorsque la carte d'identité a été demandée, il n'y a eu vente que dans 20% des cas, ventes dues à un mauvais calcul de l'âge.

Dans les bars et restaurants, les jeunes passaient systématiquement auprès du personnel de vente afin de demander si des cigarettes étaient en vente (automates à disposition). Lorsque le personnel de bar n'a pas contrôlé l'âge des jeunes, le lecteur de carte d'identité de l'automate a refusé dans 100% des tests l'achat. Cela signifie que les lecteurs ont bien été adaptés au 1^{er} janvier 2019 suite à la modification de la loi par rapport à la vente de tabac qui est passée de 16 à 18 ans.

4. Conclusions et perspectives

Ce projet pilote démontre la faisabilité et la pertinence d'unifier les tests de ces deux types de produits. Cela permet de maximiser les ressources au niveau de la sensibilisation et des tests sur le terrain.

Comme prévu par le groupe de pilotage cantonal, de prochains tests auront lieu en 2020 dans les régions de la Vallée d'Illicz, du Salentin, du Haut-Plateau et de la Vallée de Conches.

5. Remerciements

Promotion santé Valais profite de ce rapport pour remercier chaleureusement tous les jeunes acheteurs qui ont participé à cette campagne. Leur engagement et leur sérieux lors des tests ont été remarquables.

De vifs remerciements vont également à tous les partenaires engagés sur le terrain, principalement l'Institut Don Bosco, la Police cantonale et les Polices municipales, ainsi qu'au groupe de pilotage pour son soutien.

Renseignements et informations supplémentaires :

Sébastien Blanchard, Responsable de projet à Promotion santé Valais
027 566 52 06, 079 744 54 78 sebastien.blanchard@psvalais.ch

Plus d'informations sur le concept des achats tests en Valais :

<https://www.promotionsantevalais.ch/fr/jeunes-706.html>

Renseignements sur les achats tests d'alcool en Suisse :

http://www.hets-fr.ch/files/prestations/pdf/RM/RM_35_RFA_2015.pdf

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-zur-alkoholpraevention/alkoholpraevention-kantone/testkaeufoe.html>

Annexes

A. Matériel remis aux établissements

Pour la protection de la jeunesse,
la loi **interdit** la vente de

**vin, bière et cidre
aux jeunes de moins de 16 ans**

**spiritueux, apéritifs et alco pops
aux jeunes de moins de 18 ans**

Le personnel peut exiger une pièce d'identité.

Logo ADDICTION / SUISSE

Pour la protection de la jeunesse,
ce commerce ne vend pas de

**produits contenant de la nicotine
aux jeunes de moins de 18 ans.**

Le personnel peut exiger une pièce d'identité.

Logo ADDICTION / SUISSE

Pour la protection de la jeunesse!
Âges légaux de vente

Promotion saint Valais
Gesundheitsförderung Wallis
Kanton des Grisons
Rhein- und Oberrhein

Année	Âge légal	Tabac	Vin	Bière	Spiritueux Alco pops
2003 2004 2005	NON!				
2001 2002 2003 dès la date de naissance	16+				
1999 2000 2001 dès la date de naissance	18+				

Tablette valable pour l'année 2019 www.ctpretvalais.ch

